

## CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

### **RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS DE LA MUNICIPALITE**

N° 29/2021 – 2026

Demande de crédit de construction pour la transformation et le réaménagement de l'office de la population, la création d'une réception et l'affectation d'un local RH

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 29/2021-2026 s'est réunie le mercredi 19 octobre 2022 à la salle Sorge du bâtiment administratif de Chisaz.

Elle était composée des membres suivants :

|     |                         |                              |
|-----|-------------------------|------------------------------|
| Mme | Oriane Sarasin          | RESOC                        |
| Mme | Deborah Hernandez       | RESOC                        |
| Mme | Lorna Hinde             | SC                           |
| M.  | Christophe Steiner      | CDC                          |
| M.  | Valentin Blondel        | CDC                          |
| M.  | José Hernandez          | ROLC                         |
| Mme | Silvia Losada Cardinale | SC (Présidente – Rapporteur) |

Monsieur Laurent Bovet Syndic, Monsieur Maxime Stern Municipal, M. Nicolas Le Goff responsable du service patrimoine et M. Noriega du service patrimoine, nous ont présenté ce préavis et ont répondu à toutes les questions des membres de la commission. Cette dernière les remercie pour les précisions apportées à ces questions ainsi que pour toutes leurs explications détaillées. Nous les remercions particulièrement d'avoir pris le temps de nous faire visiter les locaux afin de pouvoir visualiser les bureaux actuels ainsi que la portée et résultat des travaux.

## **Préambule**

Le présent préavis traite de l'octroi d'un crédit de construction dévolu à la transformation et au réaménagement de l'office de la population ainsi qu'à la création d'une réception dans le hall principal du niveau +1.

Contexte :

Le développement continu de notre Commune a des répercussions sur notre administration qui doit s'adapter. L'office de la population (OFPOP) en premier contact avec notre population, se doit d'être en mesure de recevoir nos administrés dans les meilleures conditions. Le présent préavis traite des modifications des locaux, afin de répondre aux nouvelles attentes liées à ce service.

Des modifications sont nécessaires afin de :

- Répondre aux critères d'accessibilité pour la mobilité réduite
- Répondre aux soucis de confidentialité, création d'une salle d'attente ainsi que d'un « guichet/box » confidentiel et adapté aux personnes à mobilité réduite
- Répondre au critère d'ergonomie favorisant la qualité de travail des collaborateurs ainsi que l'espace dévolu à chacun d'eux ( bureau trop exigu à l'heure actuelle).

Ce projet, élaboré en interne, répond aux besoins du service de l'office de la population tenant compte de l'évolution de notre Commune..

Le but est d'améliorer la qualité du service à la population dans son accueil et son traitement en proposant 2 guichets et un box-guichet, une zone d'attente visible, zone de réception qui permettra la gestion des flux à l'intérieur du bâtiment

Le projet prévoit le déplacement de la collaboratrice du SDIS dans un bureau du niveau + 2, la salle Membre sera supprimée et remplacée dans un 2<sup>ème</sup> temps lors de l'extension du bâtiment prévue dans sa future rénovation. L'ancien espace des assurances sociales sera rénové afin d'accueillir la nouvelle structure RH proposée au budget 2023.

## **Discussion et questions**

Afin de prévoir au mieux la structure du service, le service du patrimoine a pris le temps de visiter et analyser le même type de service dans d'autres communes afin d'optimiser la rénovation.

L'ouverture directe sur la façade nord du bâtiment pourrait permettre une ouverture du bureau avec des horaires élargis, indépendamment des horaires du bâtiment administratif.

Une éventuelle augmentation du personnel pourrait être comprise avec un également la possibilité de prévoir un desk « multitâche » à la réception.

Les coûts des travaux prévus tiennent compte de la situation actuelle sur le marché de la construction.

Les travaux prévus ne feront pas double emploi avec la rénovation globale du bâtiment. Les structures extérieures ou l'isolation ne seront pas touchées. Il s'agit de reprendre uniquement la modularité de la structure intérieure de l'actuel bureau du service à la population ainsi que

la salle Mèbre. La séparation entre le bureau et la zone de réception attendue se fera par une paroi vitrée et des panneaux de bois récupérés lors de la réfection du Temple seront utilisés.

Ces travaux se feront en exploitation, de façon échelonnée afin de garantir l'accès aux services pour la population, les services prendra place au 2<sup>ème</sup> étage (ancien bureau des assurances sociales) pendant la durée des travaux.

**Conclusion :**

Prise de position de la commission

Compte tenu de ce qui précède, la commission chargée d'étudier le préavis municipal N° 29/2021-2026 vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, par 7 voix en faveur soit l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Au nom de la Commission

Silvia Losada Cardinale

Présidente - Rapporteur